

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/020-4

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Claude GAY à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur François VITSE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Josette SOL à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Etait absent excusé :

Madame France BERNICHI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124407-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124407-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/020-4

OBJET : **Finances** - Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code général des impôts et notamment les articles 1639 A, 1520 à 1523 et 1636 B undecies ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/039-1 du 7 octobre 2020 relative à l'institution et à la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/039-2 du 7 octobre 2020 relative à la mise en place d'un mécanisme de lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur une période de 5 ans (2021-2025) ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/020-1 du 31 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT la définition de deux zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur lesquelles des taux différents seront votés en fonction de l'importance et du coût du service rendu, à savoir un zonage pour les communes du Plateau Briard dont le service de collecte et de traitement des ordures ménagères est assuré par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts et un zonage pour les autres communes pour lesquelles GPSEA exerce directement la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés et a adhéré au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) au titre du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT la mise en place d'un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur une période de cinq ans (2021-2025) au sein de ces deux zones de taux ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-4
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210331-lmc124407-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir doit fixer les taux de TEOM en vigueur sur son périmètre pour 2021 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 25 MARS 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **FIXE** pour 2021 les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UNIQUE : comme suit :

Secteur Haut Val-de-Marne	8,45 %
Alfortville	8,02 %
Bonneuil-sur-Marne	6,62 %
Créteil	8,37 %
Limeil-Brévannes	9,11 %
Mandres-les-Roses	8,54 %
Marolles-en-Brie	8,29 %
Périgny-sur-Yerres	8,31 %
Santeny	7,09 %
Villecresnes	8,14 %

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124407-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124407-DE-1-1